

Recherche et développement

scientifique, et je pense que le ministre actuel sait ce que pensent les chercheurs des efforts du régime actuel en matière de recherche scientifique.

De 1968 à 1969 et de 1975 à 1976, les crédits accordés à la recherche et au développement sont passés de 5 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral à moins de la moitié, soit 2.4 p. 100. En 1976, les dépenses réelles dans ce domaine sont tombées à moins de 1/2 p. 100 du PNB. Comparons à ce qui se passe dans d'autres pays. Depuis 1969 le gouvernement fédéral n'a cessé de diminuer la part du PNB qu'il consacre à la recherche fondamentale. En 1976, cette proportion n'était que de .07 p. 100 tandis qu'en Belgique elle était de .3 p. 100, en Allemagne de .3 p. 100, en France de .4 p. 100, au Japon, de .4 p. 100 et dans les Pays-Bas, de .6 p. 100. Autrement dit, l'effort du Canada en matière de recherches n'est que le quart de l'effort moyen de ces pays de l'Europe de l'Ouest et du Japon.

Le comité Lamontagne qui a étudié toute la question de la recherche scientifique, a constaté que le Canada et la Scandinavie dont les populations sont comparables, disposent d'un nombre à peu près équivalent de chercheurs universitaires; cependant, au Canada on retrouve 9,000 chercheurs de plus en Scandinavie dans les laboratoires de l'État, mais 20,000 de moins dans le secteur privé. Le ministre propose à nouveau d'accorder de nouvelles concessions à l'entreprise privée, moyen qui s'est révélé inefficace.

Le ministre dit que j'ai lu les chiffres à l'envers. Non. J'ai dit que nous avons 20,000 chercheurs de moins que la Scandinavie dans l'entreprise privée.

M. Buchanan: C'est notre problème.

M. Orlikow: La proposition du ministre est vouée à l'échec. Les documents qu'il a déposés indiquent que l'ensemble de l'effort canadien en matière de recherche et de développement est faible par comparaison aux autres pays industrialisés. Dans le même document, on affirme également que le problème de recherche dans l'industrie privée tient surtout à la forte emprise étrangère. Et pourtant, on nous propose de consentir davantage de stimulants à ces sociétés qui ont lamentablement failli à leurs responsabilités.

● (1712)

A quoi cela tient-il? Aux raisons suivantes, entre autres:

1) un bon nombre d'industries canadiennes opèrent dans le secteur des ressources, qui exige peu de recherche et de développement. Le Canada compte parmi les pays où le pourcentage de travailleurs du secteur manufacturier est l'un des plus bas (23 p. 100), par rapport à 38 p. 100 pour l'Allemagne de l'Ouest, 36 p. 100 pour le Royaume-Uni et 34 p. 100 pour les États-Unis.

2) De tous les pays de l'OCDE, le Canada est celui où la propriété et le contrôle étrangers de l'industrie sont les plus élevés. De plus en plus, la majorité des activités de recherche et de développement de ces sociétés sont menées à bien dans le pays où elles ont leur siège social. Exemple classique: Ford Canada qui, malgré des ventes de l'ordre de 4.8 milliards et des profits de 126 millions, ne fait pas de travaux de recherche et de développement au Canada et n'emploie pas un seul docteur en sciences dans toutes ses usines canadiennes.

Mais pour examiner sérieusement la question de la recherche scientifique, il nous faut aborder le sujet des multinationales étrangères. Il faut légiférer pour s'assurer que ces sociétés investissent une part importante des bénéfices qu'elles réalisent au Canada dans des activités de recherche et de développement menées ici.

Notre capacité de fonctionner en tant que pays indépendant dépend de notre aptitude à mettre sur pied un secteur secondaire vigoureux s'appuyant sur des produits et des idées con-

[M. Orlikow.]

çues grâce à des investissements industriels considérables dans la recherche et le développement. Pour y arriver, nous devons obliger les gouvernements, les universités et les industries à faire de la recherche, et non plus leur laisser la possibilité de faire un choix dont ils ne se prévaudront pas, comme cela s'est produit par le passé, surtout dans le cas des industries contrôlées par des multinationales.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de la déclaration que vient de faire l'honorable ministre, déclaration qui constitue un petit pas dans le bon sens mais tout de même timide, devant les besoins de la recherche et du développement au Canada.

En effet, le 7 mars dernier, au cours d'un débat, plusieurs députés ont fait savoir au gouvernement les besoins que connaissent principalement les universités dans le domaine de la recherche et du développement. Et moi-même, j'ai dit à ce moment-là au ministre et au gouvernement que le Canada depuis plusieurs années était en déficit au point de vue recherche et développement, si on comparait notre position à celle des pays de l'OCDE, et que nous nous trouvions depuis plusieurs années même en deçà du niveau de l'Italie qui dépensait en 1975 plus de 1.1 p. 100 de son produit national brut, tandis qu'au Canada nous nous contentions de dépenser seulement 0.8 p. 100 de notre produit national brut. Monsieur l'Orateur, il est évident que nous avons pris du retard dans le domaine de la recherche et du développement, et l'augmentation que nous propose le ministre, ce soir, est sûrement intéressante mais insuffisante pour rattraper le temps perdu. Je crois que nous devrions faire beaucoup mieux que cela pour nous placer au niveau des pays industrialisés puisque nous nous considérons, au Canada, comme faisant partie de cette famille des pays industrialisés du monde. Ce n'est pas la première fois que nous prenons position sur cette situation et je rappellerai au ministre que l'an dernier, en novembre 1977, au cours d'un congrès que le Parti Crédit Social du Canada tenait à Drummondville au Québec, une résolution à cet effet-là avait été adoptée. Je me permettrai, monsieur l'Orateur, d'en faire lecture encore une fois. Cette résolution se lit comme ceci, et je cite:

Qu'un gouvernement du Parti Crédit Social du Canada s'engage à revigorer la recherche privée (universitaire) en établissant une politique scientifique d'au moins cinq ans en accord avec les trois principes fondamentaux suivants: 1) la nécessité d'un budget adéquat; 2) l'urgence de l'établissement d'une politique scientifique canadienne à long terme, soit de trois à neuf ans; et 3) la présence d'un représentant des chercheurs sur les comités des bourses.

Et je crois que ce troisième point est aussi très important. On l'a vu récemment, il y a quelques semaines à peine, au cours de la distribution des crédits alloués, il y a eu des prises de position assez sévères à cet effet-là, et je crois que la présence des représentants des chercheurs au comité des bourses est indispensable pour être assuré que ces bourses soient bien distribuées et que l'argent soit placé là où il doit l'être.

Monsieur l'Orateur, le ministre nous a dit qu'en plus certains ministères dépenseraient davantage dans la recherche et le développement dans leurs domaines respectifs. Cela aussi est bien, mais je crois que si on veut s'occuper d'aider la petite entreprise, c'est par l'entremise, je crois bien, des ministères qu'on peut y arriver le plus facilement possible. C'est très bien, mais je crois qu'en confiant la recherche à nos universités qui